



D.2021.04.07.1.12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Avril 2021

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.12 – Connexion Ligne B – Autorisation de défrichement au titre des articles L341-3 et R341-3 et suivants du Code forestier - Autorisation de déposer le dossier

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210407-20210407-1-12D-DE
Date de télétransmission : 07/04/2021
Date de réception préfecture : 07/04/2021

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.

Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à TISSEO Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.

Par délibération n° D.2019.11.27.1.2, du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et décidé de poursuivre sa réalisation.

Après l'obtention, le 7 février 2020, de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de la Connexion Ligne B, il est nécessaire de solliciter l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement au titre des articles L341-3 et R341-3 et suivants du Code forestier, du fait des impacts du projet sur les espaces boisés de Pouciquot, et des franchissements des ruisseaux du Palays et de Cinquante.

Un dossier de demande a été élaboré à cet effet, et parmi les pièces constitutives de celui-ci, le Cerfa n° 13632*07 mentionne la nécessité, pour les collectivités, de joindre une délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de Tisséo Collectivités d'autoriser son représentant à déposer auprès de la Direction Départementale de l'Équipement le dossier d'Autorisation de défrichement au titre des articles L341-3 et R341-3 et suivants du Code Forestier.

Le Comité Syndical :

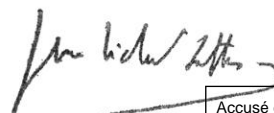
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
(MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : AUTORISE son représentant à signer le Cerfa n°13632*07 et à déposer le dossier d'Autorisation de défrichement au titre des articles L341-3 et R341-3 et suivants du Code forestier.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210407-20210407-1-12D-DE
Date de télétransmission : 07/04/2021
Date de réception préfecture : 07/04/2021